

ON

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
Un Peuple - Un But - Une Foi  
**REGION DE KAFFRINE**  
**DEPARTEMENT DE KAFFRINE**  
**COMMUNE DE KAFFRINE**

kaffrine, le 20 novembre 2023

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt novembre, s'est tenue à la salle des délibérations de la mairie, une session ordinaire du conseil municipal consacrée à :

1. Délibération autorisant le renouvellement de la convention de financement entre le Fonds d'Entretien Routier (FERA) et la commune de Kaffrine ;
2. Virement de crédit n° 001/2023 ;
3. Adoption du PTI 2024-2026 et du PAI 2024 ;
4. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB ; Forum communal) 2024.

La réunion a été présidée par le 1<sup>er</sup> adjoint au mairie Monsieur Moustapha Diop et en présence du représentant de l'Etat, Monsieur Modou THIAO adjoint au préfet.

Après les prières formulées à l'endroit de l'assistance, le secrétaire municipal a procédé à l'appel nominatif des conseillers qui a révélé que le quorum est atteint avec une présence de cinquante (50) conseillers sur les soixante que compte le conseil municipal (Cf liste de présence).

**Abordant le premier point inscrit à l'ordre du jour**, relatif à la signature de convention avec le FERA, le secrétaire municipal a exposé la dite convention qui a suscité quelques Interpellations au sein du conseil


Cheikh Tidiane SY GUEYE et Sinna Amadou GAYE ont évoqué la question du paiement des agents du FERA et se sont interrogés sur ce retard. Après des réponses ont été apportées par la responsable.

Des ressources humaines qui ont permis d'éclairer la lanterne des conseillers sur ces lenteurs administratives observées au niveau de la gestion des dossiers administratifs du FERA.

Ce faisant, le conseil municipal, avec 49 voix pour et 01 contre, a adopté, le renouvellement de la convention avec le FERA.

**Concernant le deuxième point**, il a fait l'objet d'un exposé par le secrétaire municipal. Cependant, quelques interrogations ont été soulevées par les conseillers Daouda VILLANE, Mamadou GUEYE et El Hadji MANGANE. Pour les deux premiers, pourquoi la nécessité d'un tel acte et le dernier a apporté des éléments techniques par rapport aux rubriques et libellés budgétaires. Ainsi, répondant aux questions des conseillers, le secrétaire municipal a fait savoir à ces derniers que c'est un exercice normal qui permet à la collectivité territoriale de ne pas avoir un déficit vis-à-vis de son fonctionnement et de prendre en charge toutes les préoccupations liées à son fonctionnement. C'est dans cet élan, que le projet virement de crédit a été adopté à l'unanimité par les conseillers.

**Pour le 3<sup>ème</sup> point inscrit à l'ordre du jour**, l'exposé a permis de savoir le niveau d'exécution du PAI 2023, et les projets retenus pour l'exercice 2024. Ce qui a permis de nous projeter vers les trois années à venir. En



effet l'exposé des projets a suscité pas mal d'interpellation notamment sur l'acquisition des financements pour le PAI 2024, selon le conseiller Daouda VILLANE, qui a aussi abordé la question de la construction du marché avec PROMOGEM.

Les conseillers Cheikh Tidiane Sy GUEYE et El hadji Abdou Aziz SECK ont respectivement attiré notre attention sur la question des travaux d'adduction d'eau potable, les travaux d'extension électrique et la construction de fourrière municipale.

Monsieur, Alioune Badara MANGANE, juge pour sa part la nécessité d'inscrire dans le PAI 2024 un corbillard.

Monsieur Moustapha FAYE et Moustapha NIANG ont complété le peloton en évoquant respectivement la question des écoles et équipements préscolaires et la construction de morgues modernes dans certains lieux de culte de la commune.

Toutes ces interpellations ont fait l'objet de débats et les réponses rapportées aux une et aux autres ont permis de mettre les pendules à l'heure. C'est dans ce registre, que le conseil, à l'unanimité de ses membres, adopte le PTI 2024-2026 et le PAI 2024.

**Concernant le quatrième et dernier point inscrit à l'ordre du jour,** après l'exposé des motifs relatif aux DOB, Monsieur Mor Talla THIAM, président départemental des personnes vivant avec un handicap, plaide pour un appui financier relatif à la fête des handicapés prévue le 03 décembre de chaque année.

Babacar SECK, au nom des daaras, plaide aussi pour un appui financier et/ou une dotation en fourniture scolaire des daaras.

Messieurs Matar CISSE et Moustapha FAYE, optent respectivement pour l'occupation légale de la RN<sub>1</sub> et la construction de postes de gardien dans les écoles.

Monsieur Samba Khary DIOP par ailleurs chef de cabinet du maire, a transmis le souhait du maire qui se résume à appuyer, financièrement à travers une subvention annuelle, l'association des sage-femmes et revoir les conditions de travail des relais communautaire.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, la séance a été levée à 15 heures 25 minutes.

**Le secrétaire de séance**



**Le président de séance**

Pour le Maire  
et par délégation



Le 1er Adjoint  
au Maire

Dr Moustapha DIOP